



Point Presse du Ministère des Postes et de l'Économie Numérique

Lomé, le 02 Février 2018 - Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique fait le point sur ses différentes activités du mois de Janvier 2018.

Le 18 janvier 2018, le Ministre des Postes et de l'Économie Numérique et le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont procédé au cours d'une cérémonie organisée à l'Université de Lomé à l'inauguration du projet WiFi Campus. Il s'agit d'un projet qui a permis de déployer de l'Internet haut-débit sur les Campus universitaires et les Centre hospitaliers universitaires (CHU) du Togo.

En effet, pour une éducation de qualité au bénéfice de chaque étudiant, l'accès à l'internet et l'utilisation de ressources pédagogiques en ligne sont devenus primordiaux. En pleine révolution numérique, la maîtrise de ces outils est désormais le préalable pour une insertion réussie dans la vie active.

C'est en partant de ce constat et pour contribuer à hisser les universités et les centres hospitaliers universitaires (CHU) du Togo aux meilleurs standards internationaux que les deux ministères ont œuvré conjointement pour le déploiement de « Wifi Campus » qui a permis de déployer des hotspots wifi à l'Université de Lomé et de Kara, et sur les CHU Campus, Sylvanus Olympio et le CHU de Kara.

Wifi Campus a également permis d'interconnecter les campus universitaires de Lomé et de Kara. Désormais, les deux universités sont reliées entre eux par un seul réseau informatique et forment un campus virtuel unique qui permet au niveau national un accès à un intranet commun et une connexion au reste du monde qui donne l'accès à l'ensemble des ressources pédagogiques en ligne, aux bibliothèques virtuelles, aux MOOC, aux outils de messagerie, etc.

C'est au total 72 000 étudiants, professeurs, médecins, personnels administratifs et hospitaliers qui bénéficient désormais de 100H de connexion gratuite entièrement subventionnées par l'Etat togolais.

Le 23 janvier 2018, l'équipe du projet WARCIP-TOGO a rencontré dans ses locaux, les opérateurs intéressés par la construction et l'équipement du Carrier Hôtel Niveau TIER III au Togo.

En effet, cette rencontre fait suite à l'Avis d'Appel d'Offres International AAOI N°: 001-2017/MPEN/CAB/PRMP/WARCIP relatif aux travaux de construction et d'équipement d'un Carrier Hôtel de niveau TIER III au Togo lancé le 18 décembre dernier. Elle a été l'occasion pour l'équipe de présenter le projet WARCIP-TOGO, initié et financé par la Banque

Mondiale à hauteur de Trente millions (30.000.000) dollars EU aux différents soumissionnaires et potentiels soumissionnaires mais aussi de revenir sur certains aspects de l'Appel d'Offres. Ainsi, les aspects de passation de marchés, les aspects financiers et techniques contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres ont été passés au peigne fin.

La parole a été également donnée aux soumissionnaires au cours de la rencontre. Ces derniers ont pu ainsi, être éclairés sur des aspects particuliers liés à au projet.

La rencontre a pris fin par une visite sur le site des travaux où les soumissionnaires ont pu s'enquérir de l'état des lieux.

La construction d'un Carrier Hôtel Niveau TIER III au Togo s'inscrit dans le cadre du Programme Régional Ouest-Africain de Développement des Infrastructures de Communication (traduction anglaise : West African Regional Communications Infrastructure Program ou WARCIP).

Il s'agit d'un programme initié par la Banque Mondiale pour améliorer la connectivité et les télécommunications en Afrique de l'Ouest par la construction de nouvelles infrastructures tout en mettant à jour le cadre réglementaire des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le programme se décompose en plusieurs projets dans plusieurs pays de la sous-région Ouest-Africaine comme le Bénin, le Burkina-Faso, la Gambie, la Guinée Conakry, la Mauritanie, Togo...

Le 26 Janvier 2018, le Ministre des Postes et de l'Economie Numérique a pris part à un colloque placé sous le thème « La révolution numérique et le droit : mythes et réalités » qui s'est tenu à l'Institut Français du Togo en présence de l'ambassadeur de France au Togo, M. Marc Vizy.

« Big data » « bitcoin » « blockchain » « civic tech » « hackaton » « IA » « Open source » « uberisation ». Hier inconnus, ces termes sont devenus usuels. Startuppeurs, régulateurs, incubateurs, usagers et citoyens, nombreux sont ceux qui participent à ce que l'on considère aujourd'hui comme une Révolution Numérique et dont les enjeux sont immenses.

L'un des enjeux à savoir, le droit, était au cœur du colloque, co-organisé par le Ministère et l'Institut Français du Togo et animés par des juristes spécialisés (professeurs, avocats, praticiens). Le droit est-il réellement dépassé face à ce « nouveau monde » ? Internet est-il devenu une zone de « non-droit » ? L'intelligence artificielle échappe-t-elle à toute emprise juridique ? Autant de questions qui ont été discutées lors des assises.

En effet, si la révolution numérique marquée par le développement de l'informatique et plus largement des communications électroniques, crée de nombreuses opportunités, elle est aussi source de difficultés notamment juridiques pour les pouvoirs publics.

Au Togo, le cadre juridique actuel est basé sur la loi sur les communications électroniques de 2012 et modifiée en 2013. Cette loi a notamment vocation à assurer la bonne gouvernance, la transparence et le développement du secteur des technologies de l'information et de la

communication avec la création d'une autorité de régulation, ainsi que d'une agence nationale chargée de l'attribution des fréquences.

Afin d'adapter cette réglementation pour répondre aux spécificités des nouveaux usages de la technologie, la loi d'orientation sur la société de l'information, dénommée LOSITO, posant les principes juridiques fondamentaux de la matière ainsi que la loi sur les transactions électroniques dont l'objectif est de créer un environnement propice au e-commerce et de faciliter la dématérialisation des formalités administratives, ont été adoptées en juin dernier.

Aussi, une loi relative à la protection des données à caractère personnel ainsi qu'une loi sur la cyber-sécurité seront prochainement proposées à l'Assemblée Nationale pour adoption. Cette nouvelle régulation prévoit également la mise en place d'institutions spécialisées, à savoir une agence nationale de la cyber-sécurité ainsi qu'une instance de protection des données à caractère personnel.

Intervenant au cours du colloque, le Ministre a encouragé une utilisation responsable des nouvelles technologies et plus précisément des réseaux sociaux. « Il s'avère nécessaire de sensibiliser et surtout, de responsabiliser les internautes sur les dangers et les enjeux des nouvelles technologies » a-t-elle indiqué.

Contact Presse : presse@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, **Cina LAWSON** occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Economie Numérique

Toute l'équipe du ministère vous souhaite un fructueux mois de Février.